



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Prévention des conflits d'intérêts

Procédure de départ des mandataires de la SEM Gédia dans le cadre de la procédure de délégation du service public de l'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration situés sur les communes de Dreux, Ezy-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais et Ivry-la-Bataille
Désignation des remplaçants des conseillers concernés

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°2022-264

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	74
Nombre de pouvoirs	5
Votants	78
Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER	

L'an 2022, le 21 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOVACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme

Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAI) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VEGRE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Il a été exposé que,

Les réflexions du groupe de travail sur le choix du mode de gestion du service d'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Dreux, Ezy-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais et Ivry-la-Bataille arrivent à leur terme et le conseil communautaire vient de se prononcer sur le choix du mode de gestion.

Conformément au code de la commande publique, une procédure de sélection du futur titulaire du contrat va donc être lancée.

Aussi, et afin de respecter le principe d'impartialité qui s'impose à la Communauté d'agglomération dans la conduite de cette procédure de délégation de service public et de prévenir les situations de conflit d'intérêts, le Conseil communautaire est invité à déporter les mandataires de la société d'économie mixte GEDIA, société susceptible de se porter candidate à l'attribution du futur contrat, de la gestion de ce dossier et de désigner leurs remplaçants seuls habilités à exercer, en lieu et place des mandataires, les fonctions incombant à ces élus dans la conduite de la procédure et la gestion du dossier.

Les conseillers communautaires concernés par un potentiel conflit d'intérêts et par l'interdiction de participer aux commissions de la commande publique sont :

- Monsieur Gérard Sourisseau, en sa double qualité de représentant de la Communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte GEDIA et de Président de la commission de délégation de service public de la Communauté d'agglomération et d'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, à engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et notamment la conduite des négociations ;
- Monsieur Pierre-Frédéric Billet, en sa qualité de représentant de la commune de Dreux au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte GEDIA et dans l'exercice de ses fonctions de Président du conseil d'administration et en qualité de membre titulaire de la commission de délégation de service public.

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

VU le code de la commande publique

VU le code pénal

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-26, L.2131-11, L1524-5, L.5211-2 et L.5211-3

VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Gérard SOURISSEAU ne prend pas part au vote) :

ARTICLE 1 : **DECIDE** le déport de Messieurs Gérard Sourisseau et Pierre-Frédéric Billet dans la gestion de la procédure de publicité et de mise en concurrence qui conduira au choix du concessionnaire du service public d'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Dreux, Ezy-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais et Ivry-la-Bataille ;

ARTICLE 2 : **DIT** que les élus concernés ne devront utiliser aucun des pouvoirs qu'il détiennent de leurs fonctions exécutives pour influencer de quelle que manière que ce soit la procédure de dévolution du contrat et notamment qu'ils s'abstiendront de toute intervention relative à l'instruction, l'adoption, le suivi et l'exécution de décisions portant sur le dossier susmentionné, qu'ils ne signeront aucun document afférent au dossier susmentionné, ne donneront aucune instruction aux élus et aux services dans le cadre de la gestion du dossier susmentionné, ne participeront pas aux commissions préalables et ne prendront pas part aux délibérations des instances communautaires relatives au dossier susmentionné ;

ARTICLE 3 : **DESIGNE** Monsieur Pierre Leportier pour remplacer Monsieur Le Président dans l'ensemble des fonctions inhérentes à la qualité d'autorité habilitée à signer la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221121-2022-264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2022

Notification : 25/11/2022

convention de délégation de service public et notamment pour engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et conduire les négociations dans la gestion du dossier susmentionné ;


ARTICLE 4 :

DESIGNE Monsieur Frédéric Giroux pour remplacer Monsieur le Président dans ses fonctions de Président de la commission de délégation de service public dans la gestion du dossier susmentionné

ARTICLE 5 :

DESIGNE Madame Sylvie Hénaux pour remplacer Monsieur Pierre-Frédéric Billet dans ses fonctions de membre titulaire de la commission de délégation de service public dans la gestion du dossier susmentionné.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le :</p> <p style="text-align: center;">25 NOV. 2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME</p> <p style="text-align: center;">Dreux, le 25 NOV. 2022</p> <p style="text-align: center;">Gérard SOURISSEAU Président</p> <p style="text-align: center;"></p>
--	---